COMMUNIQUÉ de PRESSE

Lyon, le 25 mai 2016

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes crée le premier Centre ressource des métiers et compétences en psychiatrie (CRMC) pour coordonner et promouvoir la discipline

Le Centre ressource des métiers et compétences (CRMC) en Psychiatrie a ouvert le 14 janvier 2016 à Voiron (Isère). Il s'agit du premier centre en France de ce type, dont la mission est d'initier et d'animer un réseau régional des professionnels de la psychiatrie, associant les professionnels institutionnels du secteur médico-social et les professionnels libéraux.

Le rôle de cette structure de coordination est d'assurer la promotion des métiers de la psychiatrie et de la santé mentale au plan régional dans le but de conforter l'attractivité de la discipline.

Dès 2009, les établissements de soins psychiatriques de la région ex-Rhône-Alpes ont mis l'accent sur le caractère indispensable de **développer des compétences et des métiers autour de cette spécialité pour assurer l'attractivité, la continuité et l'évolution de la profession, tout en développant la performance et la qualité de leur offre de soins.**

C'est dans ce contexte que l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes (aujourd'hui ARS Auvergne-Rhône-Alpes) a fait figurer dans le volet psychiatrie/santé mentale de son Projet régional de santé (PRS) 2012–2017, l'objectif de créer un Centre ressource régional des métiers et des compétences de la santé mentale et de la psychiatrie.
Ce travail de réflexion s'inscrit également dans le cadre de l'Axe 4 du Plan psychiatrie santé mentale :
« Prévenir et réduire les ruptures entre les savoirs, Rendre la discipline plus attractive pour les professionnels, Encourager la recherche et promouvoir l'évaluation ».

Fruit d'un travail collaboratif engagé il y a plusieurs années, la création de ce centre est issue d'une volonté conjointe de l'ARS et des établissements spécialisés de la région.
Dans une perspective de développement des compétences et d'évolution des métiers, l'objectif est de répondre à plusieurs problématiques issues de :

- L'évolution des pratiques et des prises en charge face à une demande de soins croissante et diverse.
- Des inquiétudes vis-à-vis de l'évolution démographique de certaines professions et de l'attractivité de la spécialité.
- Une population de nouveaux professionnels peu familiarisés à la discipline.
- La volonté d'ancrer les établissements dans une démarche de recherche et d'évaluation des pratiques.
- La nécessité de développer et renforcer la collaboration entre structures sanitaires et médico-sociales.
- L'évolution du rôle et de la place des usagers.

Siège
241 rue Garibadi - CS 93383
69 418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00

Délégation à l'information et à la communication
04 27 86 55 55
ars-rhonealpes-presse@ars.sante.fr

www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

Créé sous la forme d'un groupement d'intérêt public, dont le **financement provient de l'ARS, mais aussi des cotisations des structures adhérentes**, il a été conçu pour constituer un réseau collaboratif de tous les acteurs et institutions motivés par la démarche.

Il vise à fédérer et à mutualiser les compétences, les expériences et les savoir-faire au service de ses adhérents, en offrant des solutions concrètes et opérationnelles à leurs besoins présents et à venir.

Contact presse
Pauline Palacios
Délégation à l'information et à la communication
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a été créée le 1er janvier 2016.
Cet établissement public, constitué de près de 950 collaborateurs, est un opérateur de l'État et de l'Assurance Maladie. L'ARS met en œuvre, au niveau régional, la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficience des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est présente dans les 12 départements de la région. Son siège est situé à Lyon et à Clermont-Ferrand. Elle dispose de 12 délégations départementales à Bourg-en-Bresse, Yzeure, Privas, Aurillac, Valence, Grenoble, Saint-Étienne, Le Puy en Velay, Clermont-Ferrand, Chambéry et Annecy.